

CRÉDIT
MUNICIPAL nancy

Parce que vos biens ont une valeur

Fondé en 1834

Établissement de crédit agréé en tant que Caisse de Crédit Municipal
Régi par les articles L514-1, L514-2, L514-3 du code monétaire et financier

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024

SOMMAIRE

Présentation du Crédit Municipal de Nancy	04
Conseil d'Orientation et de Surveillance	06
Organigramme	07
Rapport de gestion	08
Chiffres clés	20
Comptabilité publique	
• Compte de résultat	21
• Bilan	23
Comptabilité bancaire	
• Compte de résultat	25
• Bilan	26
Annexe aux états financiers	28
Rapports des commissaires aux comptes	30
• Rapport général	
• Rapport spécial	

PRÉSENTATION DU CMN

Le Crédit Municipal de Nancy

STATUT ET ORGANISATION

Établissement public communal de crédit et d'aide sociale, le Crédit Municipal est administré par un Directeur (nommé par le Maire, Président de droit), sous le contrôle du Conseil d'Orientation et de Surveillance (C.O.S).

Il existe 17 caisses de Crédit Municipal en France, dont la mission sociale est de lutter contre l'exclusion financière, en proposant notamment un service public de prêt sur gage, activité dont elles détiennent le monopole depuis 1804.

LE PRÊT SUR GAGE

Aujourd'hui comme hier, toutes les classes sociales ont recours au prêt sur gage. Ce sont majoritairement des bijoux qui y sont déposés. On y engage aussi de l'argenterie, des tableaux, des livres, des timbres, des montres, du vin, de la maroquinerie, etc.

Le prêt sur gage constitue une réponse simple, rapide et souple pour ceux qui ont à faire face à un besoin de trésorerie, un coup dur, un imprévu. Contre le dépôt d'un objet de valeur, un prêt peut être accordé immédiatement. C'est la valeur estimée de l'objet sur le marché des enchères publiques qui détermine le montant du prêt. En moyenne aujourd'hui, 9 personnes sur 10 récupèrent l'objet déposé.



PRÉSENTATION DU CMN

Historique



Implanté au coeur de la Ville Vieille, le Crédit Municipal de Nancy, établissement de crédit et d'aide sociale, est l'héritier de la longue histoire de Mont-de-Piété, créés en 1462 en Italie afin de lutter contre l'usure.

Le premier Mont-de-Piété de Nancy est créé en 1630, sur la volonté du duc de Lorraine Charles IV. Dans une époque troublée, marquée notamment par la guerre de 30 ans et l'invasion de la Lorraine par l'armée du roi de France Louis XIII, il fonctionnera jusqu'en 1664.

C'est en 1834 que le roi Louis-Philippe signe l'ordonnance de création de nouveau Mont-de-Piété de Nancy, qui ouvre ses portes au public le 13 septembre 1834.

Créé conjointement avec la Caisse d'Epargne de Nancy, le Mont-de-Piété en partage les locaux rue de l'hôpital militaire, à proximité de la place Saint-Jean (aujourd'hui place Maginot).

En 1931, le Mont-de-Piété, désormais Crédit Municipal de Nancy, déménage pour s'installer dans ses locaux actuels, 10 rue Callot.

Depuis plus de 180 ans, le Crédit Municipal - et à travers lui la ville de Nancy - perpétue sa vocation sociale, en proposant à toute personne en difficulté financière d'accéder rapidement à un prêt, et de faire ainsi face aux situations d'urgence et aux besoins du quotidien.

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE



PRÉSIDENT DE DROIT
Mathieu Klein
Maire de la Ville de Nancy



VICE- PRÉSIDENTE
Nadège NICOLAS
Adjointe au Maire



MEMBRE ELU
Arnaud BERNEZ
Conseiller municipal



MEMBRE ELU
Michel FICK
Conseiller municipal



MEMBRE ELU
Ousmane SAMB
Conseiller municipal



PERSONNE QUALIFIEE
Sylvie BABIGEON
Directrice Générale d'une société
de conseil et d'accompagnement
des entreprises



PERSONNE QUALIFIEE
Jean-Philippe BOLLE
Président d'une société de gestion de
portefeuille



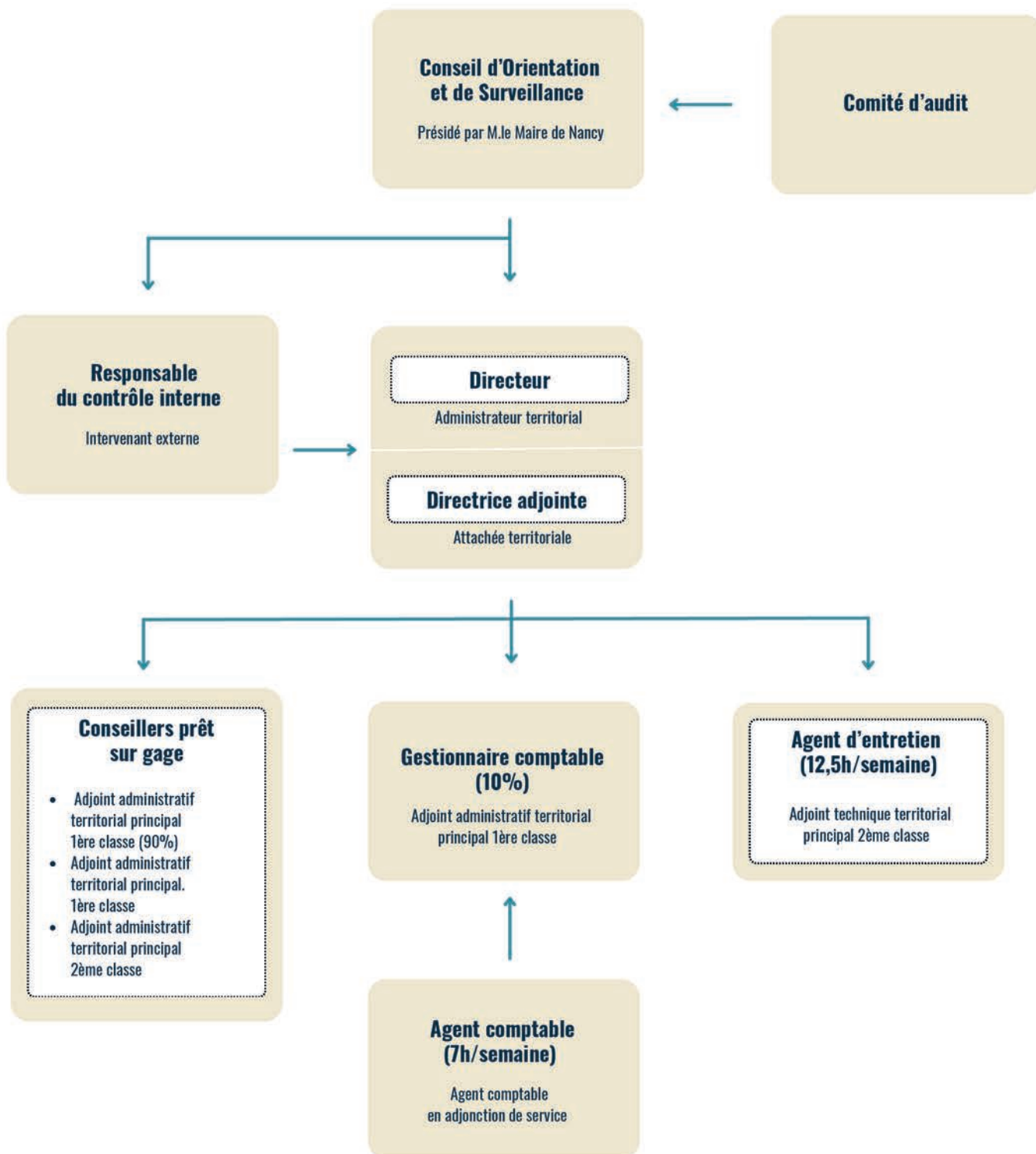
PERSONNE QUALIFIEE
Florence LEGROS
Directrice Générale d'une école
supérieure de commerce



PERSONNE QUALIFIEE
Clément PIERRON
Directeur de succursale bancaire

ORGANIGRAMME DU CRÉDIT MUNICIPAL DE NANCY 2024

Nombre d'agents : 7 / Nombre ETP : 5,6



Agent du crédit municipal

C.O.S. de la Caisse de Crédit municipal de Nancy – Séance du 14 décembre 2018

Rapport de gestion du Directeur

Art C.R.B. 91-01 du 16.01.1991 modifié

L'exercice 2024 a été principalement marqué par une activité très soutenue pour le prêt sur gage, dans le sillage d'un niveau historiquement haut des cours de l'or. Cette évolution, qui se traduit par un encours dépassant le seuil des 4M€, confirme la reprise observée depuis la fin de la crise sanitaire. Elle a permis notamment la diminution de moitié du déficit annuel, en dépit de charges toujours élevées, en particulier celles liées aux frais financiers. Parmi les événements marquants, on peut signaler la 3ème édition de la vente aux enchères solidaire - témoignage de l'engagement social de l'établissement - et le déploiement de la stratégie de communication, tant à l'échelon national que local, ainsi que le renforcement des actions en matière de cybersécurité.

2024 : LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- Février : mise en ligne du nouveau site Internet : creditmunicipal-nancy.fr.
- 13 avril : organisation de la 3ème vente aux enchères solidaire du CMN.
- Février, avril, juin, septembre, décembre : ventes aux enchères « traditionnelles ».
- Mars, juin, septembre, décembre : réunions du Conseil d'Orientation et de Surveillance.
- Septembre-Décembre : travaux de remise de peinture des étages occupés par le CIO.
- Novembre-Décembre : travaux de rénovation et de modernisation des locaux du prêt sur gage.
- Tout au long de l'année : Mise en oeuvre du « plan d'actions cybersécurité ».

RAPPORT DE GESTION

I. SITUATION AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Après la contraction historique des demandes de prêt en 2020-2021 en raison de la crise sanitaire, puis la reprise observée en 2022 et 2023, l'année 2024 a été celle de nouveaux records pour l'activité du prêt sur gages, tant pour les prêts accordés que pour le niveau de l'encours. L'activité de « gestion extinctive du contentieux » a logiquement poursuivi sa baisse. L'activité de « gestion locative » s'est pour sa part maintenue de manière optimale.

Le montant total des produits de l'exercice 2024 s'est élevé à environ 686 000€ (contre 600 000€ en 2023, +14%) et le montant total des charges à 726 000€ (contre 680 000€ en 2023 / +7%), aboutissant ainsi à un résultat net de - 40 200€ (- 81 400€ en 2023).

Ce résultat s'inscrit dans une trajectoire de retour progressif à l'équilibre structurel des comptes permis notamment par un niveau croissant d'activité du prêt sur gage et par la recherche permanente d'économies.

1. Les activités

a. Le prêt sur gage

Le prêt sur gage auprès des particuliers constitue l'activité principale du CMN. Son volume d'activité (toutes opérations confondues) a augmenté en 2024 de 3% en nombre et de 17% en montant. Au total, plus de 11 000 opérations ont été effectuées, pour un montant cumulé de 11,2M€.

LES PRÊTS

Toutes les opérations de prêt sont en hausse (en montant) en 2024, avec notamment une très forte augmentation des engagements (dépôts) et, dans une moindre mesure, des renouvellements, respectivement 26% et 12%.

Cette augmentation s'explique en partie par la revalorisation du quantum consécutive à l'évolution des cours de l'or. Mais elle résulte également d'une augmentation des besoins, à la fois pour faire face à la situation économique et sociale (« les fins de mois »), mais aussi pour accompagner des projets personnels (équipements, travaux, dépenses de santé, événements familiaux, etc.).

RAPPORT DE GESTION

Les dégagements ont augmenté de 19% (en montant), signe d'une récupération croissante des objets déposés de la part des usagers. Les prolongations, opérations les plus nombreuses, s'affichent de leur côté en hausse de 13%, en lien avec la progression de l'encours.

Les opérations de prêt

Opérations	Nombre	Évolution 2023/2024	Montant	Évolution 2023/2024
Engagements	2 121	+ 21,6%	2 161 903€	+ 26,0%
Renouvellements	1 164	- 9,1%	1 367 859€	+ 12,1%
E + R	3 285	/	3 529 762€	/
Dégagements	2 870	+ 4,5%	2 731 664€	+ 18,9%
E + R – D	+ 415	/	+ 798 098€	/
Prolongations	4 700	- 2,5%	4 743 119€	+ 12,5%
Total opérations de prêt (E + R + D + P)	10 855	+ 2,5%	11 004 545€	+ 16,5%

A noter : le montant total des nouveaux contrats (engagements + renouvellements) est supérieur de près de 800 000€ à celui des dégagements de l'année (+ 640 000€ en 2023).

LES VENTES

Les ventes (1) : plus de contrats mis en vente en 2024

Global	2024	2023	Évolution
Nombre de contrats mis en vente	288	265	+ 8,7%
En % du stock de contrats au 1er janvier	7,3%	6,7%	/
Encours mis en vente	170 805€	146 136€	+ 16,9%
En % de l'encours total au 1er janvier	4,7%	4,6%	/

L'année 2023 avait confirmé une reprise des ventes post crise sanitaire, tendance confirmée en 2024. Toutefois, le nombre de mises en vente reste marginal, puisqu'il représente 7,3% des contrats et 4,7% de l'encours. Sur ce total, près de la moitié sont des ventes requises, c'est-à-dire

RAPPORT DE GESTION

effectuées à la demande expresse du déposant. En d'autres termes, la quasi-totalité des déposants récupèrent à terme ses objets, confirmant en cela le caractère non pas seulement financier mais également « affectif » du prêt sur gage.

Les ventes (2) : des résultats proportionnellement supérieurs en 2024

Global	2024	2023	Évolution
Montant cumulé des adjudications nettes	357 799€	270 804€	+ 32,1%
Rapport adjudications / encours mis en vente	2,1	1,9	+ 10%
Recettes Crédit Municipal de Nancy	61 430€	45 520€	+ 35,0%

En termes de résultats, le montant total des adjudications s'établit à 358 000€, en hausse de 32% par rapport à 2023. En 2024, en moyenne, un objet a été vendu plus de 2 fois le montant du prêt consenti. Ce rapport de 1 à 2 entre le montant du prêt et le montant de la vente permet à la fois de distribuer des bonis conséquents et de minimiser les risques pour l'établissement. Ceci est notamment le cas pour les objets en or (18 carats), dont le prix de vente net moyen observé en 2024 est de l'ordre de 50€, pour un montant de prêt au gramme fixé à 30€ (montants en fin d'année).

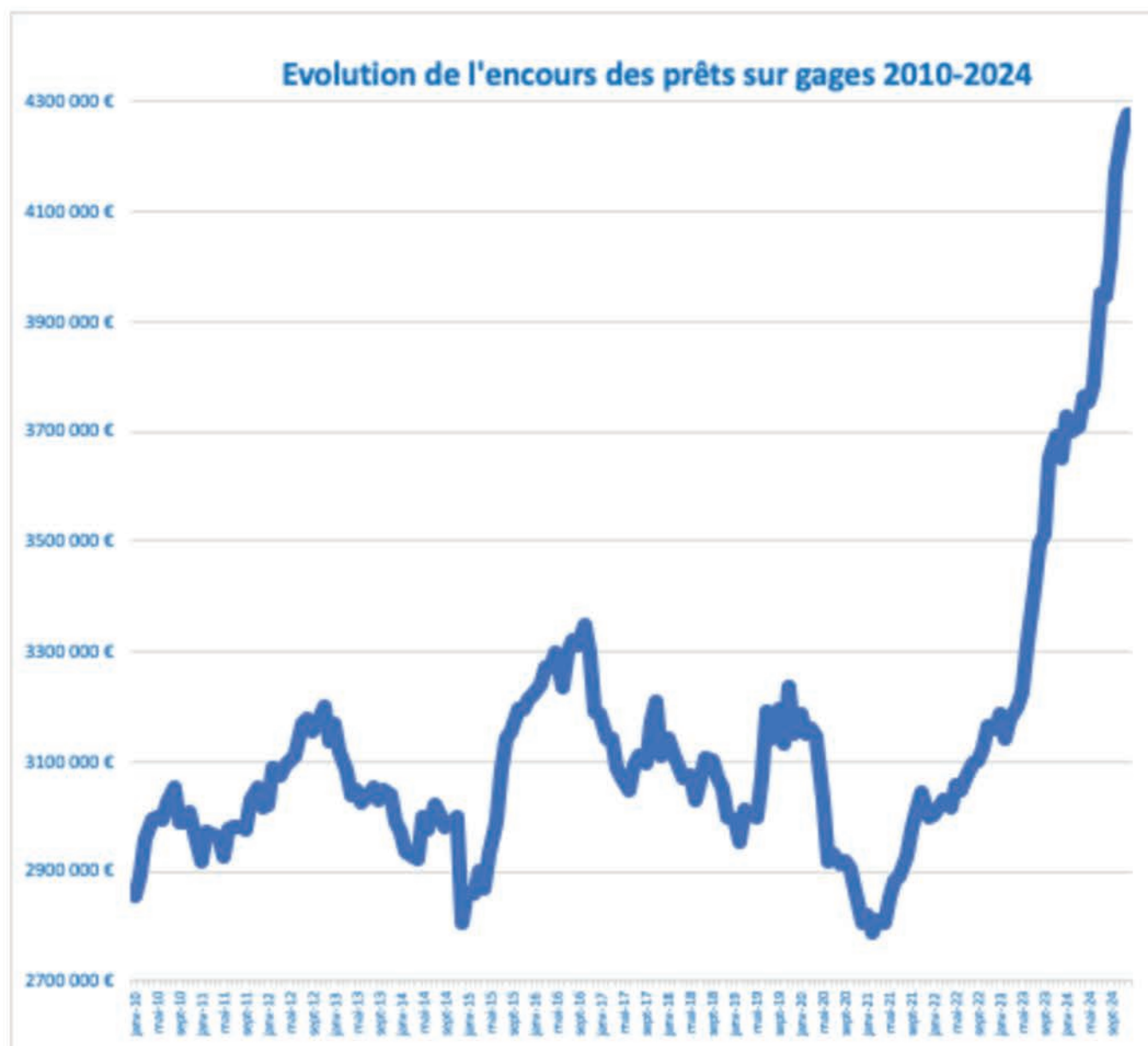
L'ENCOURS

La consolidation « engagements + renouvellements - dégagements - ventes » aboutit à une nouvelle forte hausse de l'encours et, compte tenu de la hausse limitée de 3% du nombre de contrats actifs, à une augmentation sensible du prêt moyen. Le montant moyen des engagements s'établit à 1 019€.

Hausse record de l'encours et du prêt moyen

	Au 31/12/2024	Au 01/01/2023	Evolution
Nombre de contrats en stock	4 101	3 974	+3,2%
Encours total des prêts sur gages	4 278 973€	3 651 681€	+17,2%
Prêt moyen	1 043€	919€	+13,6%

RAPPORT DE GESTION



Ce niveau d'encours constitue un nouveau record historique pour le Crédit Municipal de Nancy. L'évolution de l'encours est le reflet à la fois de la situation économique et sociale et de la difficulté accrue pour une catégorie de la population d'accéder au crédit bancaire « classique » ; de l'augmentation du cours de l'or, valeur refuge et principal support du prêt sur gages ; de l'attractivité permanente de cette activité, tant pour ce qui concerne les avantages intrinsèques du prêt sur gages (rapidité, souplesse, simplicité, etc.) que ceux des ventes aux enchères publiques.

RAPPORT DE GESTION

L'encours : répartition selon les montants

TRANCHES DE PRÊT	NOMBRE DE CONTRATS	EN % DU NOMBRE DE CONTRATS	TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS	EN % DE L'ENCOURS	PRET MOYEN
0 - 1 000€	3 163	77,1%	1 415 539 €	33,1%	448 €
1 001 - 3 000€	712	17,4%	1 164 468 €	27,2%	1 635 €
3 001 - 6 000€	116	2,8%	460 441 €	10,8%	3 969 €
6 001€ et plus	110	2,7%	1 238 525 €	28,9%	11 259 €
Total	4 101	100%	4 278 973 €	100%	1 043 €

On constate en premier lieu la « spécialisation » du Crédit Municipal de Nancy sur les prêts sur gages d'un petit montant. En effet, près de 8 prêts attribués sur 10 sont inférieurs à 1 000€, soit le tiers de l'encours. Les prêts supérieurs à 3 000€ représentent 6% du nombre des contrats et 40% de l'encours. De fait, le prêt moyen augmente d'année en année (919€ en 2023, 1 043€ en 2024).

L'encours : répartition selon les déposants

TRANCHES D'ENCOURS	NOMBRE DE DÉPOSANTS	EN % DES DÉPOSANTS	ENCOURS TOTAUX	EN % DE L'ENCOURS	ENCOURS MOYEN
0 - 1 000€	144	8,0%	1 842 647€	43,0%	12 771€
1 001 - 3 000€	217	12,1%	900 956€	21,1%	4 153€
3 001 - 6 000€	620	34,5%	1 133 387€	26,5%	1 829€
6 001€ et plus	817	45,5%	401 983€	9,4%	492€
Total	1 798	100%	4 278 973 €	100%	2 380 €

Un déposant détient en moyenne 2,3 contrats, pour un encours moyen de 2 380€ (2 107€ en 2023). Près de la moitié des 1 798 déposants(1) ont un encours inférieur à 1 000€. Ceci confirme donc également que le Crédit Municipal de Nancy assure pleinement sa mission sociale de lutte contre l'exclusion financière en direction notamment des personnes les plus en difficulté.

(1) Dont 344 nouveaux en 2024 (+18%).

RAPPORT DE GESTION

b. Le prêt personnel

La convention établie avec Avignon prévoit que le Crédit Municipal de Nancy pourra présenter aux personnes qu'elle rencontre à l'occasion de l'exercice de son activité la gamme de prêt personnel proposée par le CMA. La caisse de Nancy n'engage aucunement sa responsabilité, l'attribution et la gestion des prêts accordés relevant d'Avignon. Cette activité permet avant tout de pouvoir élargir l'éventail des services proposés par le CMN, notamment pour les personnes dont les demandes de prêt ont été rejetées par leurs banques et qui n'ont pas d'objets à déposer en gage. Depuis la survenance de la crise sanitaire, cette activité est devenue marginale, avec seulement 91 demandes en 2024 et 2 prêts effectivement accordés (pour un total de 37 000€).

c. L'activité de gestion extinctive du contentieux

Les produits issus de l'activité du contentieux(2) se sont élevés en 2024 à 3 000€, soit 0,5% du total.

d. L'activité de gestion locative

Propriétaire de son bâtiment, le CMN en loue les étages supérieurs. L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité de 2023, avec une optimisation de l'activité de gestion locative. Les produits tirés de cette activité (loyers + récupération de charges) se sont élevés à 106 400€ (15,5% du total) ; les charges correspondantes (entretien, mise aux normes, amélioration) à 94 000 € (13% du total).

e. Les autres activités à caractère social

Les autres activités proposées ou mises en oeuvre par le Crédit Municipal de Nancy (microcrédit, vente aux enchères solidaire, point conseil budget) génèrent des charges et quasiment aucun produit. Elles participent néanmoins pleinement à la vocation sociale de l'établissement.

2. Le compte de résultat

a. Le produit net bancaire (PNB)

Le PNB se compose des intérêts et taxes des prêts sur gage, des droits d'adjudication, du recouvrement des prêts contentieux, de la récupération des charges et des frais d'affranchissement, des revenus des immeubles, des intérêts sur compte bancaire, soustraction faite des intérêts d'emprunts, des commissions sur opérations bancaires,

(2) Créances douteuses, correspondant aux prêts à la consommation au 31/12/1998 non repris par la SNVB (désormais CIC).

RAPPORT DE GESTION

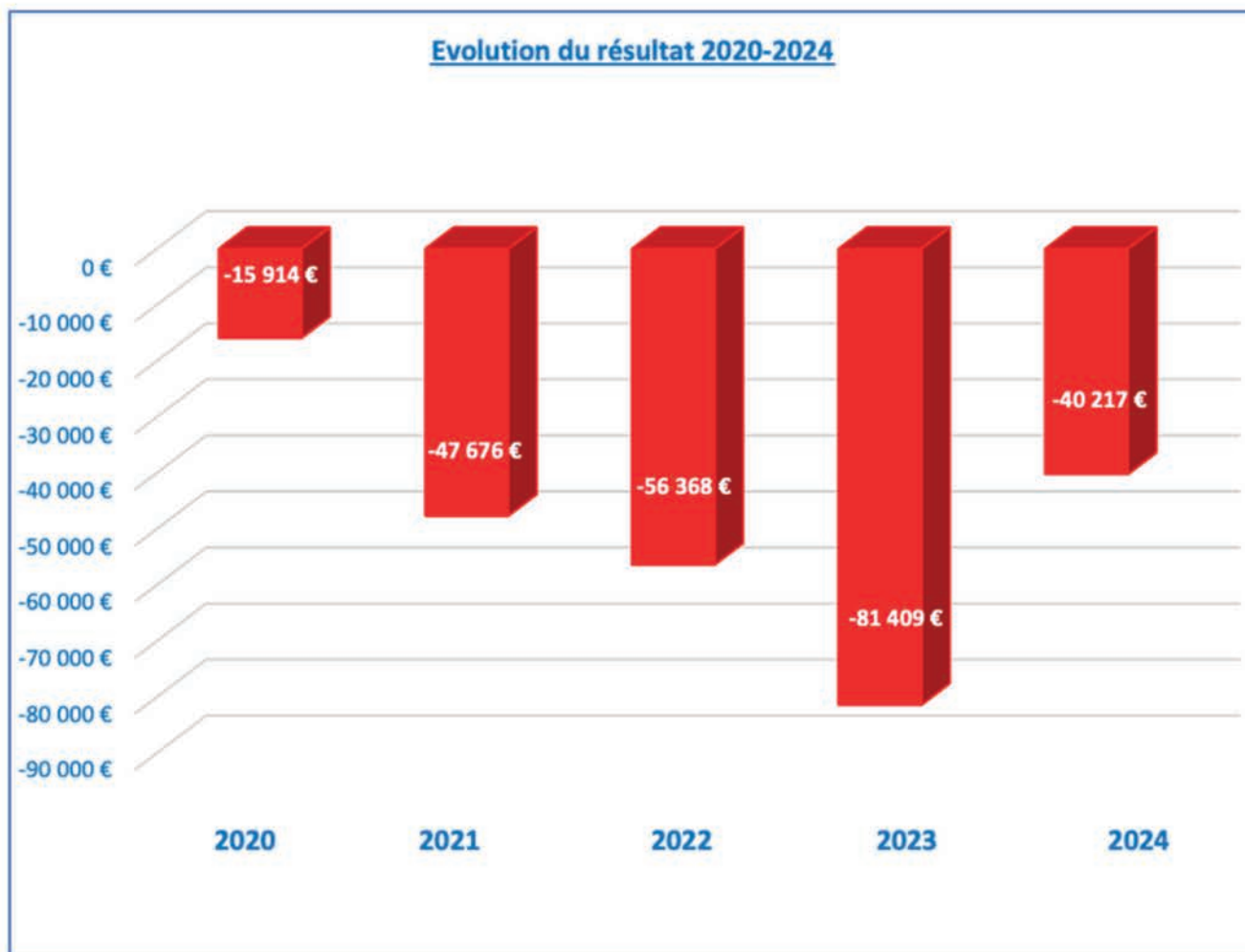
des charges financières et des pertes exceptionnelles. Il a atteint 619 000€ en 2024 contre 542 000€ en 2023 (+14,2%).

b. Le résultat brut d'exploitation (RBE)

Le RBE est calculé à partir du produit net bancaire duquel on soustrait les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles ; le RBE 2024 se chiffre à -44 700€, contre -81 700€ en 2023.

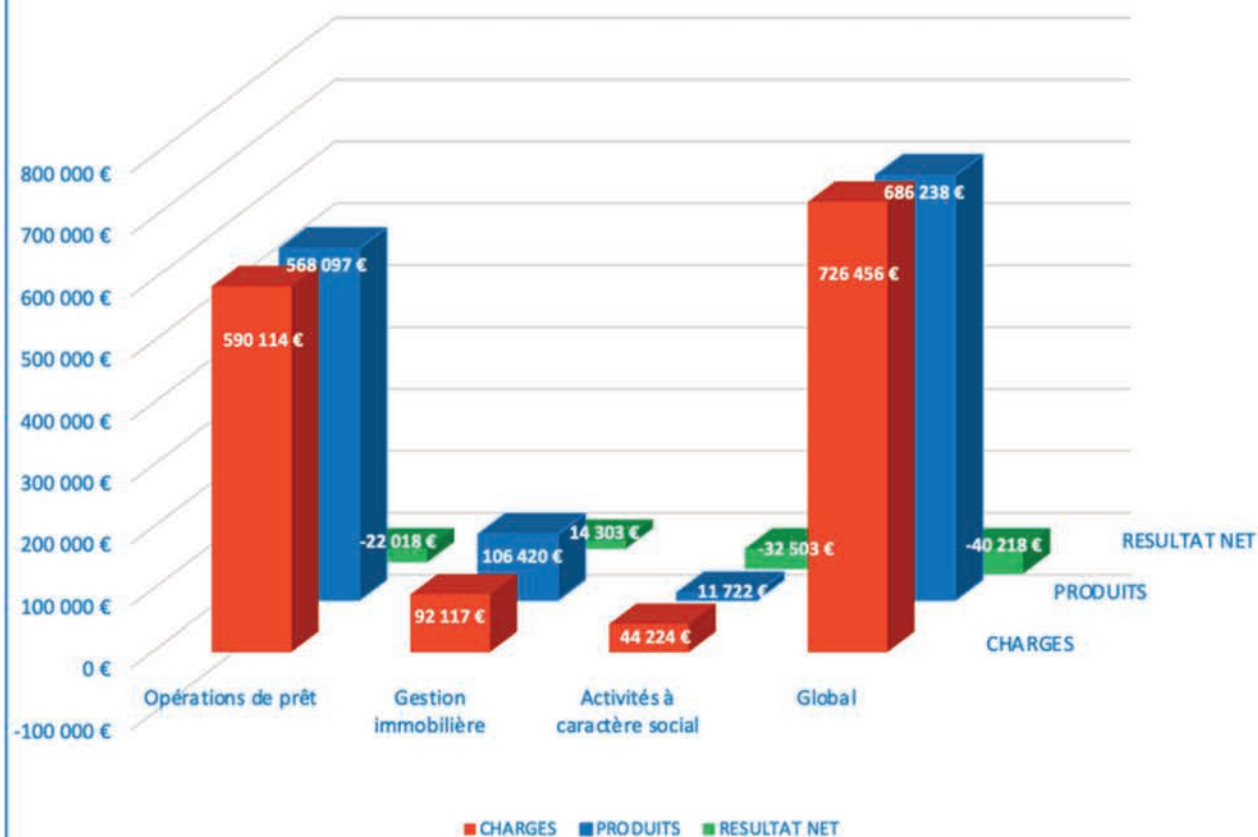
c. Le résultat de l'exercice 2024

Le résultat de l'exercice 2024 s'établit en déficit à -40 217€ (contre -81 409€ en 2023, soit une diminution de 51%). Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2024 en diminution des réserves (compte 1110). Sachant que le compte 1052 (« bonis capitalisés ») a été crédité d'un montant de 4 520€ en 2024, le différentiel négatif sur les fonds propres de l'établissement serait ainsi de l'ordre de 35 700€ (soit l'équivalent de 1,1% des fonds propres).

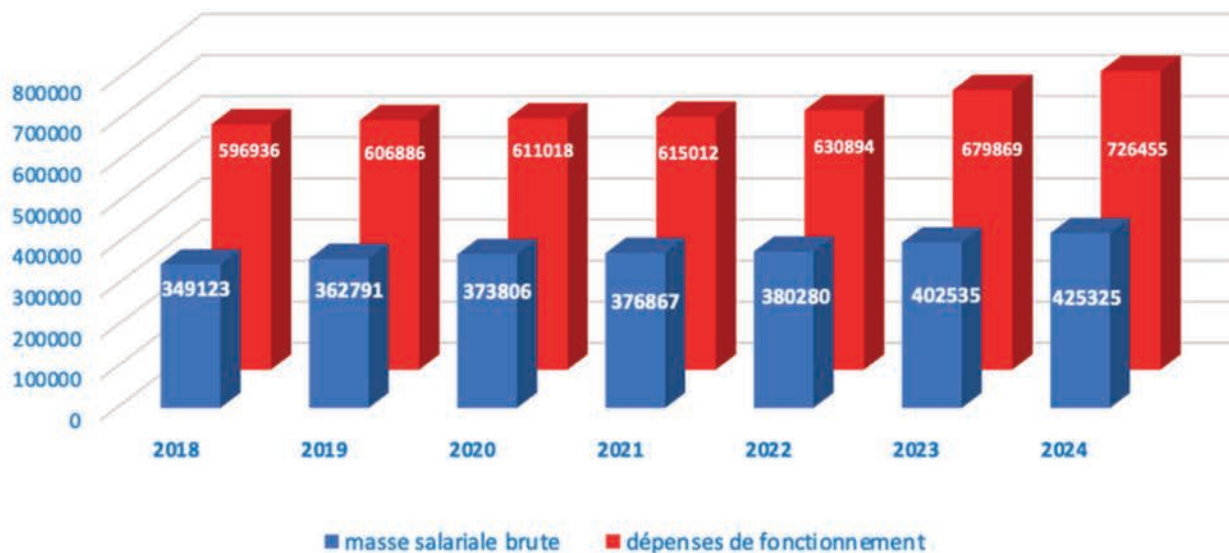


RAPPORT DE GESTION

Comptabilité analytique



Dépenses salariales et de fonctionnement



RAPPORT DE GESTION

II. PERSPECTIVES 2025

2025 : les projets majeurs

- Février, avril, juin, septembre, décembre : ventes aux enchères « traditionnelles »
- 04 octobre 2025 : 4ème édition de la vente aux enchères solidaire du Crédit Municipal de Nancy
- Études et travaux sur le bâtiment : espaces communs, toiture (dont panneaux solaires), poursuite de l'amélioration des conditions de travail des agents), etc.
- Tout au long de l'année : poursuite du déploiement des actions en matière de communication et de cybersécurité
- Étude de faisabilité du prêt sur gage automobile
- Réflexion sur la mise en place d'un dispositif spécifique « jeunes et étudiants »

1.Évolution des différentes activités de la Caisse

a. Les opérations de prêt *(prêt sur gage, prêt personnel, contentieux) :*

Activité cyclique extrêmement dépendante de la situation économique, l'évolution du prêt sur gage est toujours difficile à prévoir avec précision. La stratégie de développement amorcée en 2023 (diversification des objets pouvant être déposés, déploiement de la communication, etc.) doit permettre de soutenir l'augmentation de l'encours, qui plus est si les cours de l'or se maintiennent à un niveau élevé. L'objectif est a minima de maintenir l'encours au niveau de 4,3M€, ce qui devrait permettre des recettes de l'ordre de 590 000€. Les recettes tirées du prêt personnel et du contentieux sont estimées globalement à 3 000€ en 2025.

b. L'activité de gestion locative

Ses recettes devraient, sauf aléa, connaître en 2025 une nouvelle « année pleine », avec une estimation de l'ordre de 110 000€, dont 86 000€ en loyers et 24 000€ en récupération de charges.

RAPPORT DE GESTION

c. Les autres activités à caractère social

Fidèle à sa vocation sociale, le Crédit Municipal de Nancy consacre une partie de ses activités à des actions marquantes de solidarité (vente aux enchères solidaire, microcrédit, ...).

2.Le budget

		Budget Primitif 2025	Budget 2024	Évolution BP 2025 /BP 2024	Réalisé 2024	Évolution BP 2025 / Réalisé 2024
Fonctionnement	Dépenses	758 945€	740 685€	+2,5%	726 455€	+4,5%
	Recettes				686 238€	+10,6%
Investissement	Dépenses	53 000€	74 526€	-28,9%	64 973€	-18,4%
	Recettes				72 478€	-26,9%
Total	Dépenses	811 945€	815 211€	-0,4%	791 428€	+2,6%
	Recettes				758 716€	+7,0%

3.Le résultat prévisionnel

L'augmentation attendue des recettes du prêt sur gage - et dans une moindre mesure, des recettes locatives - ainsi que la recherche d'économies sur certains postes significatifs de dépenses (frais financiers, énergie, etc.) devraient contribuer à améliorer le résultat, avec en perspective un retour à l'équilibre espéré à l'horizon 2026.

CHIFFRES CLÉS

Les ratios financiers au 31/12/2024 / Modèle EU KM1 — Modèle pour les indicateurs clés		
Fonds propres disponibles (montants)		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	3 161 325
2	Fonds propres de catégorie 1	3 161 325
3	Fonds propres totaux	3 161 325
Montants d'exposition pondérés		
4	Montant total d'exposition au risque	5 165 086
Ratios de fonds propres (en % du montant d'exposition pondéré)		
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	61,2%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	61,2%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	61,2%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en % du montant d'exposition pondéré)		
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	10,5%
EU 7b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de %)	4,5%
EU 7c	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de %)	6,0%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,0%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en % du montant d'exposition pondéré)		
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%
EU 8a	Coussin de conservation découplant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0
11	Exigence globale de coussin (%)	2,5%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10,5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	2 829 386
Ratio de levier		
13	Mesure de l'exposition totale	5 165 086
14	Ratio de levier (%)	61,2%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en % de l'exposition totale)		
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de %)	0
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	0
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en % de l'exposition totale)		
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	0
Ratio de couverture des besoins de liquidité		
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	52 385
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	840
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	0
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	840
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio) : mesure la capacité à affronter une crise de refinancement à 1 mois grâce à un coussin de liquidités. Mode de calcul : stock total d'actifs liquides de haute qualité divisé par sorties nettes de trésorerie / norme plancher 100%.	6239,8%
Ratio de financement stable net		
18	Financement stable disponible total	4 423 541
19	Financement stable requis total	60 319
20	Ratio NSFR (%) Financement stable disponible total divisé par financement stable requis	7333,5%
Ratio de solvabilité : permet de mesurer la capacité des banques à faire face aux risques liés à leurs activités. Mode de calcul : fonds propres divisé par le total des actifs pondérés des risques / norme plancher 10,5% y compris coussin de 2,5%		84,5%
Coefficient d'exploitation = charges de personnel + frais généraux + amortissements / produit net bancaire		104,2%

COMPTABILITÉ PUBLIQUE

COMPTE DE RESULTAT - Charges					
En euros					
Comptes	CHARGES	MONTANT 2024	MONTANT 2023	VARIATION	%
60	ACHATS	3 595,78	3 481,68	114,10	3,28%
602	Matières et fournitures consommables.....	3 595,78	3 481,68	114,10	3,28%
61	FRAIS DE PERSONNEL	392 245,98	372 360,78	19 885,20	5,34%
612	Rémunération du personnel.....	277 546,86	262 413,01	15 133,85	5,77%
617	Sécurité sociale et régimes prévoyance.....	103 501,81	97 020,25	6 481,56	6,68%
618	Autres charges sociales.....	0,00	0,00	0	/
619	Autres frais de personnel.....	11 197,31	12 927,52	-1 730,21	-13,38%
62	IMPOTS ET TAXES	38 757,03	36 324,36	2 432,67	6,70%
620	Taxes sur les salaires.....	31 448,03	30 172,36	1 275,67	4,23%
629	Autres impôts.....	7 309,00	6 152,00	1 157,00	18,81%
63	TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	152 595,67	149 242,86	3 352,81	2,25%
630	Location de matériel.....	8 154,93	7 364,43	790,50	10,73%
631	Entretien et réparations.....	41 983,16	42 902,48	-919,32	-2,14%
633	Petit matériel et outillage.....	1 272,99	5,99	1 267,00	21151,92%
634	Fournitures extérieures.....	34 865,04	41 204,84	-6 339,80	-15,39%
636	Prestations de service.....	20 381,94	19 903,61	478,33	2,40%
637	Rémunérations d'intermédiaires.....	25 633,04	18 701,27	6 931,77	37,07%
638	Primes d'assurances.....	20 304,57	19 160,24	1 144,33	5,97%
64	TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	2 603,05	2 197,11	405,94	18,48%
641	Voyages et déplacements.....	615,83	892,43	-276,6	-30,99%
647	Frets et transports administratifs.....	1987,22	1304,68	682,54	52,31%
65	OPERATIONS SOCIALES	10 020,53	5 616,63	4 403,90	78,41%
651	Autres opérations sociales.....	9 231,00	4 851,00	4 380,00	90,29%
657	Frais de transport du personnel.....	789,53	765,63	23,90	3,12%
66	FRAIS DE GESTION GENERALE	29 862,39	20 449,98	9 412,41	46,03%
660	Publicité et propagande.....	15 787,73	5 727,79	10 059,94	175,63%
661	Missions et réceptions.....	1 387,51	1 941,45	-553,94	-28,53%
662	Imprimés administratifs.....	0,00	0,00	0	/
663	Documentation générale.....	809,99	766,2	43,79	5,72%
664	Frais de P.T.T.....	10 377,16	10 514,54	-137,38	-1,31%
665	Frais d'actes et de contentieux.....	0,00	0,00	0,00	/
667	Cotisations organes Réseau.....	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00%
668	Autres frais divers de gestion.....	0,00	0,00	0,00	/
67	FRAIS FINANCIERS	52 839,75	28 544,65	24 295,10	85,11%
675	Intérêts des emprunts pour investissement.....	0,00	1500,00	/	/
676	Emprunts à terme Etablissements de crédit.....	0	2475	/	/
679	Frais financiers divers.....	52 839,75	24 569,65	28 270,10	115,06%
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS	38 819,63	42 096,01	-3 276,38	-7,78%
681	Dotations comptes d'amortissement.....	33 397,42	37 380,26	-3 982,84	-10,65%
685	Dotations provisions autres éléments d'actif.....	5 422,21	4 715,75	706,46	14,98%
686	Dotations provisions exceptionnelles.....	0,00	0,00	0,00	/
69	IMPOT SUR LES BENEFICES	0,00	0,00	0,00	/
690	Impôt sur les bénéfices.....	0,00	0,00	/	/
6902	Bonis prescrits fiscalisés.....	0,00	0,00	0,00	/
87	PERTES	5 115,92	19 553,43	-14 437,51	-73,84%
872	Charges sur exercices antérieurs.....	4 461,76	2 845,00	1 616,76	56,83%
8746	Créances irrécouvrables.....	0	0	/	/
8749	Pertes exceptionnelles.....	654,16	16 708,43	-16 054,27	-96,08%
	TOTAL	726 455,73	679 867,49	46 588,24	6,85%
	BENEFICE DE L'EXERCICE	0,00	0,00	/	/
	TOTAL DES CHARGES	726 455,73	679 867,49	46 588,24	6,85%

COMPTABILITÉ PUBLIQUE

COMPTE DE RESULTAT - Produits					
En euros					
Comptes	PRODUITS	MONTANT 2024	MONTANT 2023	VARIATION	%
70	PRODUITS DES OPERATIONS DE PRETS	535 342,49	452 613,57	82 728,92	18,28%
700	Intérêts et droits sur gages corporels.....	502 722,90	423 011,32	79 711,58	18,84%
701	Intérêts et droits sur valeurs mobilières.....	0	0	0,00	/
705	Pénalités sur prêts.....	3 099,98	8 424,26	-5 324,28	-63,20%
707	Droits sur adjudications.....	29 519,61	21 177,99	8 341,62	39,39%
72	VENTE DE DECHETS	0	0	0,00	/
7200	Vente d'objets hors service.....	0	0	0	/
73	CHARGES RECUPEREES	45 552,60	36 106,00	9 446,60	26,16%
736	Récupération frais affranchissement.....	4 943,45	5 598,21	-654,76	-11,70%
739	Autres charges récupérées.....	40 609,15	30 507,79	10 101,36	33,11%
76	PRODUITS ACCESSOIRES	83 143,84	79 856,22	3 287,62	4,12%
763	Revenus sur Immeubles.....	82 958,84	79 626,22	3 332,62	4,19%
769	Autres produits.....	185,00	230,00	-45,00	-19,57%
77	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0,00	/
770	Revenus des titres et valeurs.....	0	0	0,00	/
771	Revenus placements court terme.....	0	0	0,00	/
7770	Quote-part subvention d'investissement virée au résultat	0	0	0,00	/
779	Autres produits financiers.....	0	0	0,00	/
78	REPRISES SUR PROVISIONS	9 277,28	4 168,96	5 108,32	122,53%
785	Reprises provisions d'exploitation.....	3 315,00	683,50	2 631,50	385,00%
786	Reprises autres provisions.....	5 962,28	3 485,46	2 476,82	71,06%
87	PROFITS	12 921,93	25 713,47	-12 791,54	-49,75%
873	Produits divers exercices antérieurs.....	87,55	239,23	-151,68	-63,40%
8750	Plus-values sur cession d'immobilisations.....			0,00	/
8754	Dettes atteintes par la déchéance.....	0,00	0,00	0,00	/
8755	Recouvrements après non-valeur.....	90,00	3 977,14	-3 887,14	-97,74%
8759	Produits exceptionnels.....	12 744,38	21 497,10	-8 752,72	-40,72%
	TOTAL	686 238,14	598 458,22	87 779,92	14,67%
	PERTE DE L'EXERCICE	40 217,59	81 409,27	-41 191,68	-50,60%
	TOTAL DES PRODUITS	726 455,73	679 867,49	46 588,24	6,85%

COMPTABILITÉ PUBLIQUE

BILAN - Actif					
En euros					
ART.	LIBELLES	31.12.2024	31.12.2023	Variation	%
139	Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	3 444,00	3 444,00	-	-
	TOTAL DE LA CLASSE 1	3 444,00	3 444,00	-	-
201	Frais établissements et études.....	20 228,80	13 678,80	6 550,00	47,88
	Actif brut +	33 891,07	26 691,07	7 200,00	26,98
	Amortissement -	13 662,27	13 012,27	650,00	5,00
203	Logiciels.....	9 621,00	13 049,44	- 3 428,44	- 26,27
	Actif brut +	93 805,63	91 359,43	2 446,20	2,68
	Amortissement -	84 184,63	78 309,99	5 874,64	7,50
208	Certificats d'Association.....	-	-	-	-
210	Terrains.....	1 524,49	1 524,49	-	-
212	Constructions.....	140 595,09	103 155,00	37 440,09	36,29
	Actif brut +	1 112 957,91	1 065 964,69	46 993,22	4,41
	Amortissement -	972 362,82	962 809,69	9 553,13	0,99
2140	Matériel et outillage.....	11 053,09	12 085,51	- 1 032,42	- 8,54
	Actif brut +	96 053,72	93 996,72	2 057,00	2,19
	Amortissement -	85 000,63	81 911,21	3 089,42	3,77
2141	Matériel informatique.....	5 390,56	6 543,20	- 1 152,64	- 17,62
	Actif brut +	104 193,11	100 899,55	3 293,56	3,26
	Amortissement -	98 802,55	94 356,35	4 446,20	4,71
2150	Matériel de transport.....	-	-	-	-
	Actif brut +	13 726,76	13 726,76	-	-
	Amortissement -	13 726,76	13 726,76	-	-
2160	Mobilier et matériel de bureau.....	2 647,88	1 888,79	759,09	40,19
	Actif brut +	201 412,17	199 804,65	1 607,52	0,80
	Amortissement -	198 764,29	197 915,86	848,43	0,43
2162	Agencements, aménagements, installations.....	71 616,30	80 551,90	- 8 935,60	- 11,09
	Actif brut +	431 396,54	431 396,54	-	-
	Amortissement -	359 780,24	350 844,64	8 935,60	2,55
2600	Valeurs françaises.....	300,00	300,00	-	-
275	Cautionnements versés.....	290,08	290,08	-	-
	TOTAL DE LA CLASSE 2	263 267,29	233 067,21	23 650,08	12,96
411	Créances clients.....	-	-	-	-
419	Créances douteuses ou litigieuses.....	35 157,82	19 886,89	15 270,93	76,79
437	Impôt sur les bénéfices.....	0,00	0,00	-	/
463	Sécurité sociale et organismes sociaux divers	57,00	0,00	57,00	/
467	Créanciers exercice courant	-	-	-	-
4680	Autres produits.....	156 406,58	132 355,06	24 051,52	18,17
4681	Débiteurs exercices antérieurs.....	-	-	-	-
492	Paielements à imputer ou à régulariser.....	5 642,15	16 372,13	- 10 729,98	- 65,54
	TOTAL DE LA CLASSE 4	197 263,55	168 614,08	28 649,47	16,99
510	Prêts consentis sur gages corporels.....	4 248 203,02	3 637 650,86	610 552,16	16,78
560	Banque de France.....	0,00	0,00	0,00	/
565	Chèques postaux.....	2 763,89	2 092,61	4 246 110,41	32,08
569	Comptes auprès d'autres organismes financiers.....	211 134,37	49 636,31	- 46 872,42	- 325,36
570	Caisse.....	52 384,69	33 165,77	177 968,60	57,95
580	Avances aux régisseurs.....	-	-	-	-
	TOTAL DE LA CLASSE 5	4 514 485,97	3 722 545,55	739 555,73	21,27
	PERTE DE L'EXERCICE	40 217,59	81 409,27	- 41 191,68	- 50,60
	TOTAL DE L'ACTIF	5 018 678,40	4 209 080,11	803 048,29	19,23

COMPTABILITÉ PUBLIQUE

BILAN - Passif					
En euros					
ART.	LIBELLES	31.12.2024	31.12.2023	Variation	%
1050	Dotation initiale.....	1 632 723,21	1 632 723,21	0,00	0,00%
1051	Excédents capitalisés.....	1 121 611,83	1 203 021,10	-81 409,27	-6,77%
1052	Bonis prescrits.....	430 038,79	425 518,15	4 520,64	1,06%
1055	Subvention d'investissement.....	3 444,00	3 444,00	0,00	0,00%
1110	Réserve libre.....	43 575,05	43 575,05	0,00	0,00%
1200	Résultat de l'exercice.....				/
1565	Provisions pour litige.....	0,00	0,00	0,00	/
	TOTAL DE LA CLASSE 1	3 231 392,88	3 308 281,51	-76 888,63	-2,32%
400	Fournisseurs et entrepreneurs.....	68 402,04	39 797,33	28 604,71	71,88%
419	Provisions créances douteuses ou litigieuses.....	4 387,82	8 756,89	-4 369,07	-49,89%
436	Prélèvement forfaitaire libératoire.....	0,00	0,00	0,00	/
425	Rémunérations dues au personnel.....	0,00	2 267,00	-2 267,00	/
437	Impôt sur les bénéfices.....	0,00	0,00	0,00	/
438	Autres impôts et taxes.....	0,00	0,00	0,00	/
447	Excédents affectés aux organismes sociaux.....	0,00	0,00	0,00	/
455	Bonis à régler.....	60 076,50	25 280,40	34 796,10	137,64%
460	Bons de caisse.....	0,00	0,00	0,00	/
462	Dépôts et cautionnements.....	44 000,00	44 000,00	0,00	0,00%
463	Organismes sociaux.....	8 490,00	22 277,00	-13 787,00	-61,89%
465	Règlements divers.....	242,98	164,42	78,56	47,78%
4670	Créanciers - exercice courant.....	5 854,41	9 055,54	-3 201,13	-35,35%
4671	Créanciers - exercices antérieurs.....	12 107,56	11 697,23	410,33	3,51%
476	Autres charges et intérêts à payer.....	4 740,00	4 226,00	514,00	12,16%
478	Produits perçus d'avance.....	0,00	0,00	0,00	/
491	Encaissements à imputer ou à régulariser.....	28 984,21	13 276,79	15 707,42	118,31%
	TOTAL DE LA CLASSE 4	237 285,52	180 798,60	56 486,92	31,24%
500	Emprunts auprès d'organismes financiers.....	1 550 000,00	720 000,00	830 000,00	115,28%
	TOTAL DE LA CLASSE 5	1 550 000,00	720 000,00	830 000,00	115,28%
	BENEFICE DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	/
	TOTAL DU PASSIF	5 018 678,40	4 209 080,11	809 598,29	19,23%

Dettes fournisseurs

En application des règles de la comptabilité publique, le délai de paiement est de 30 jours à réception de la facture et après vérification du « service fait ». Au 31/12/2024, les dettes fournisseurs se décomposent ainsi :

- Dettes à échoir (compte 400) : 68 402,04€
- Dettes échues : néant.

COMPTABILITÉ BANCAIRE

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE			
	En euros		
	31.12.2024	31.12.2023	Variation
INTERÊTS ET PRODUITS ASSIMILES	505 823	431 436	17%
INTERÊTS ET CHARGES ASSIMILES	0	3 975	/
COMMISSIONS (PRODUITS)	29 520	21 178	39%
COMMISSIONS (CHARGES)	0	0	0%
GAINS, PERTES SUR OPERATIONS PORTEFEUILLES NEGOCIATION (+/-)	0	0	0%
GAINS ET PERTES - PLACEMENTS ET ASSIMILES (+/-)	0	0	0%
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	141 528	137 699	3%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	57 956	44 123	31%
PRODUIT NET BANCAIRE	618 915	542 214	14%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	630 194	586 544	7%
DOTATION AUX AMORT. AUX PROV. SUR IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	33 397	37 380	-11%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-44 677	-81 710	-45%
COUT DU RISQUE (+/-)	4 459	301	1382%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-40 218	-81 409	-51%
RESULTAT EXCEPTIONNEL AVANT IMPÔT (+/-)	0	0	0%
IMPÔT SUR LES BENEFICES (+/-)	0	0	/
DOTATIONS, REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES (+/-)	0	0	0%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	-40 218	-81 409	-51%

COMPTABILITÉ BANCAIRE

BILAN PUBLIABLE			
En euros			
ACTIF	31.12.2024	31.12.2023	Variation
CAISSE, BANQUES CENTRALES	52 385	33 166	58%
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	213 898	51 729	313%
CREANCES SUR LA CLIENTELE	4 423 541	3 765 576	17%
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 850	26 728	12%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	232 827	205 749	13%
AUTRES ACTIFS	647	590	10%
COMPTES DE REGULARISATION	20 925	35 377	-41%
TOTAL DE L'ACTIF	4 974 073	4 118 914	21%

COMPTABILITÉ BANCAIRE

BILAN PUBLIABLE			
En euros			
PASSIF	31.12.2024	31.12.2023	Variation
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 550 000	720 000	115%
EMPRUNTS ET COMPTES A TERME	1 550 000	720 000	115%
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	60 319	25 445	137%
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0	/
AUTRES PASSIFS	112 877	95 252	19%
COMPTES DE REGULARISATION	54 962	47 119	17%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 740	4 226	12%
CAPITAUX PROPRES hors FRBG	3 191 175	3 226 872	-1%
CAPITAL	3 187 818	3 264 706	-2%
RESERVES	43 575	43 575	0%
RESULTAT DE L'EXERCICE	-40 218	-81 409	-51%
TOTAL DU PASSIF	4 974 073	4 118 914	21%

HORS-BILAN	31.12.2024	31.12.2023	Variation
ENGAGEMENTS DONNES	Néant	Néant	
ENGAGEMENTS RECUS	4 661 285	3 916 746	19%
ETABLISSEMENT DE CREDIT	100 000	30 000	233%
CLIENTELE DES PRETS SUR GAGE	4 561 285	3 886 746	17%

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1ère partie PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION

NOTE 1 : ACTIVITE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE : le Crédit Municipal de Nancy (CMN) est un établissement de crédit dont l'activité principale est le prêt sur gage corporel, monopole des caisses de crédit municipal. Depuis la cession de ses activités bancaires en 1999, le CMN conserve uniquement l'agrément pour le recouvrement de l'encours de créances douteuses existant à cette date. En tant qu'établissement de crédit, le CMN présente ses comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Ces comptes sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes. Par ailleurs, en tant qu'établissement public, il présente et tient ses comptes conformément aux règles de la comptabilité publique. Ceux-ci font l'objet d'une certification par l'agent comptable avant leur dépôt pour examen auprès de la Chambre régionale des comptes Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

Contrôle interne : sous la surveillance du Comité d'Audit, contrôle interne permanent et contrôle périodique sont externalisés, exercés respectivement par la Ville de Nancy et le Crédit Municipal de Strasbourg. Le Comité d'Audit est informé des mesures prises en matière de contrôle interne et du résultat des contrôles. Il est notamment chargé d'apprécier la qualité du contrôle interne (cohérence des systèmes de mesures, de surveillance et de maîtrise des risques). Il propose, si nécessaire, des actions complémentaires à celles déjà menées. Le COS est informé des mesures prises, de leur suivi et de l'éventuelle survenue d'incidents.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION : les comptes du CMN sont établis conformément aux principes de la profession bancaire et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2019-07 applicable aux établissements de crédit. Le CMN applique les modalités suivantes :

Déclassement en créances douteuses : automatiquement à partir du 3ème mois de constatation de la situation irrégulière, plus tôt en cas de risque spécifique identifié ; contagion des contrats douteux de prêts sur gages aux contrats sains de prêts sur gages pour un même déposant.

Provisions sur créances douteuses : provisions des intérêts à 100% à compter du 3ème mois au-delà du premier impayé, déduction faite de la garantie du commissaire-priseur ; analyse spécifique du capital, contrat par contrat, permettant d'identifier et de chiffrer précisément le risque, entraînant la constitution d'une provision correspondante ; suivi et actualisation de manière régulière, au minimum trimestriels, du montant des provisions ; intérêts courus ou échus à recevoir des déposants comptabilisés en créances à la clientèle.

NOTE 3 : CREDITS AUX DEPOSANTS ET PROVISIONS SUR ENCOURS DOUTEUX : **Prêts sur gage** : les crédits accordés aux déposants figurent au bilan à la valeur nominale. Ils sont accordés aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois qui peuvent être prolongés et/ou renouvelés. Le commissaire-priseur nommé par le CMN est responsable de ses appréciations et assume, personnellement et pécuniairement, les pertes éventuelles du capital, des intérêts (limités à 7 mois) et des droits accessoires dus pour la durée du prêt. Est considérée comme douteuse, donc déclassée comme telle, l'intégralité des contrats dont l'enregistrement est strictement supérieur à neuf mois. Toutefois, du fait de la contagion, l'intégralité des contrats sains d'un déposant est déclassée en douteux si un contrat dudit déposant est douteux. De même, en cas de risque spécifié, le contrat est déclassé en douteux. Le capital d'un risque spécifié peut être provisionné. Les intérêts afférents au capital douteux ainsi décrits sont provisionnés en totalité, déduction faite de la garantie du commissaire-priseur.

Ratio provisions / encours douteux (en K€)				
	2022	2023	2024	Var. 23/24
Encours douteux en capital	20,4	14,0	30,8	51,1%
Encours douteux en intérêts	2,2	2,4	0,9	-58,6%
Total	22,5	16,4	31,7	40,5%
Provisions	5,1	5,3	0,9	-82,2%
Ratio	22,5%	32,1%	2,8%	

Créances douteuses de l'activité bancaire antérieure : toutes les créances de l'activité bancaire antérieure au 01/01/1999 sont classées en créances douteuses compromises et sont provisionnées à 100 % en capital et intérêts.

Ratio provisions / encours douteux (en K€)						
	2020	2021	2022	2023	2024	Var. 23/24
Provisions	10,0	3,7	3,5	3,5	3,5	0,0%
Encours douteux	10,0	3,7	3,5	3,5	3,5	0,0%
Encours douteux non provisionné	0	0	0	0	0	0
Ratio	100%	100%	100%	100%	100%	

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS : les immobilisations, corporelles et incorporelles, sont initialement inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon des modes et durées indiquées ci-après :

Nature	Mode	Durée
Construction	Linéaire	5 à 50 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 20 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 7 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Logiciels informatique, frais d'étude et d'insertion, matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans

NOTE 5 : CAPITAUX PROPRES : ils comprennent le capital (en tant qu'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions, mais se compose de la dotation initiale - fonds publics - des excédents capitalisés - capitalisation des résultats en l'absence de distribution - des bonis prescrits nets d'impôt sur les sociétés - réalisation des gages - et des subventions d'équipement) et les réserves (affectation des résultats).

NOTE 6 : PRODUITS ET CHARGES : les produits et charges sont comptabilisés conformément au principe de spécialisation des exercices comptables. Ainsi, les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis. Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, ...) font l'objet le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, ...).

NOTE 7 : ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL : les agents du CMN sont des fonctionnaires de la fonction publique territoriale et des personnels engagés sous contrat. Les congés dus au titre d'une année sont pris entre le 1er janvier et le 31 décembre de cette année. Les congés dus pour une année de service accompli peuvent être reportés jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Une provision de 4 740€ est comptabilisée pour couvrir les indemnités de départ en retraite.

NOTE 8 : REGIME FISCAL : conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les caisses de Crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés. La charge d'impôts pour 2024 s'élève à 0€.

2ème partie : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN, LE HORS-BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS

Variations ayant affecté les postes d'immobilisations (en K€)				
	31/12/2023		31/12/2024	
	Incorporelles	Corporelles	Incorporelles	Corporelles
Investissements (valeur brute)	9,2	14,3	9,6	54,0
Cession et mise au rebut (valeur nette)	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	5,7	31,7	6,5	26,9

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES hors F.R.B.G.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

En KC	31/12/2024
CAPITAL dont	3 187,8
Dotation initiale	1 632,7
Excédents capitalisés au 31/12/2024	1 121,6
Imputation résultat bénéficiaire 2023	0
Subvention d'équipement	3,4
Bonis prescrits nets d'impôt sur les sociétés	430,0
RESERVE LIBRE	43,6
RESULTAT	-40,2
TOTAL	3 191,2

NOTE 11 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En KC	31/12/2024
PROVISION POUR LITIGE	
Provision au 31/12/2023	4,2
Dotation 2024	0
Reprise provisions au 31/12/2024	-3,5
TOTAL	0,7

NOTE 12 : VENTILATION DES CRÉANCES SELON LEUR VALEUR RESIDUELLE

Créances sur les déposants	En KC	31/12/2024
Prêts sur gages	Encours sains	4 248,2
	Encours douteux	30,8
Prêts personnels	(dont intérêts)	(0,9)
	Encours douteux compromis	3,5
TOTAL	Total brut	4 282,5
Prêts sur gages	Provisions	En capital 0,0
		En intérêts -0,9
Prêts personnels	Provisions	-3,5
	Total provisions	-4,4
TOTAL NET		4 278,1

Créances sur les établissements de crédit : au 31/12/2024, le solde des comptes ordinaires est de 213 898,26€.

Autres passifs : toutes les dettes inscrites au passif en compte de régularisation et autres passifs sont inférieurs à un an. Au 31/12/2024, ils s'élèvent à 112 876,53€.

NOTE 13 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE : Néant.

NOTE 14 : VENTILATION DES COMPTES DE REGULARISATION : toutes les créances inscrites à l'actif en compte de régularisation et autres actifs sont inférieures à 1 an.

Actif (en KC)	31/12/2024
Intérêts courus ou échus à recevoir des déposants	144,6
Divers (produits constatés d'avance hors intérêts courus non échus)	11,8
TOTAL	156,4
Passif (en KC)	
Cautionnements	44,0
Divers (versements reçus en attente de titre)	11,0
TOTAL	55,0

NOTE 15 : EFFECTIFS ET FRAIS DE PERSONNEL : en équivalent temps plein, l'effectif permanent s'établit à 5,6 employés, tous fonctionnaires. Les rémunérations versées au personnel appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale. Le montant global des rémunérations allouées aux membres de la Direction ne peut être précisé car cela reviendrait à donner des éléments de rémunération individuelle. Les membres du COS ne sont pas rémunérés.

En KC	31/12/2024
Salaires et traitements	288,7
Charges sociales employeur	103,5
TOTAL	392,2

NOTE 16 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : le montant des honoraires pour 2024 s'élève à 9 595€ H.T. (11 514€ TTC) au titre du contrôle légal des comptes. Aucun honoraire au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées n'a été facturé.

NOTE 17 : COUT DU RISQUE

En KC	31/12/2024
Reprises provisions utilisées	0,0
Reprises provisions non utilisées	3,3
Dotations provisions	-13,3
Recouvrement après non-valeur	0,0
Irrécouvrables	4,5
TOTAL	-5,5

NOTE 18 : RESULTAT EXCEPTIONNEL : Néant.

NOTE 19 : OPERATIONS DE HORS-BILAN

Engagements reçus d'établissement de crédit : le montant restant disponible des lignes de crédit dont dispose le CMN auprès de la Banque Populaire est de 100 000€ au 31/12/2024.

Engagements des déposants des prêts sur gages : la garantie apportée par le commissaire-priseur s'élève à 4 561 285,39€. Elle correspond à l'encours total des prêts sur gage au 31/12/2024, augmenté des intérêts à 7 mois conformément au code monétaire et financier.

NOTE 20 : AFFECTATION DU RESULTAT DES EXERCICES ANTERIEURS

Année	Résultat	Distribution	Report à nouveau
2019	38 969,49	38 969,49	0,00
2020	-15 914,15	0,00	-15 914,15
2021	-47 675,76	0,00	-47 675,76
2022	-56 367,59	0,00	-56 367,59
2023	-81 409,27	0,00	-81 409,27
Total	-162 397,28	38 969,49	-201 366,77

NOTE 21 : PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2024 : il est proposé d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice 2024, à hauteur de -40 217,29€, en diminution des réserves.

NOTE 22 : PROTECTION INFORMATIQUE – CYBERSECURITÉ

consent des enjeux croissants liés à la sécurité numérique, le CMN met en œuvre une stratégie proactive de cybersécurité afin de protéger les données de ses clients et assurer la continuité de ses services. Cette démarche repose sur le renforcement des infrastructures, l'adoption de protocoles de protection avancés et la sensibilisation continue des équipes aux risques cyber. Des audits réguliers et des outils de surveillance performants permettent d'anticiper et de contrer les menaces potentielles. En intégrant ces exigences au cœur de son fonctionnement, le CMN affirme son engagement à garantir un environnement numérique fiable et sécurisé. Un prestataire est chargé, depuis 2024, d'assurer la surveillance du système informatique avec pour objectif de proposer des améliorations quotidiennes du système et d'assurer un suivi technique de l'environnement numérique. Le CMN renforcera sa vigilance cyber en 2025 en renforçant sa résilience opérationnelle numérique et ainsi répondre à la réglementation DORA(4) (gouvernance et gestion des risques informatique, surveillance et résilience des systèmes, tests de cybersécurité, gestion des tiers et prestataires informatiques, registre de signalement des incidents).

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY

Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale

10 rue Callot
54000 NANCY

SIREN 265 401 307



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY

10 rue Callot
54000 NANCY

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nancy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Crédit Municipal de Nancy à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Activité de prêts sur gages

Risque identifié :

Le prêt sur gage est l'activité principale du Crédit Municipal de Nancy. Comme indiqué dans la note 2 et la note 3 « Crédits aux déposants et provisions » de l'annexe aux comptes annuels, le capital des contrats de prêts sur gages sont garantis par des gages valorisés par le commissaire-priseur. Les intérêts douteux non-couverts par la garantie du commissaire-priseur sont dépréciés à 100 %. Au 31 décembre 2024, le total des encours des prêts sur gages brut est de 4 424 K€ (soit 89 % du total bilan). Les intérêts et produits du prêt sur gage s'élèvent à 506 K€.

A ce titre, nous avons considéré les prêts sur gage ainsi que l'estimation des gages et des dépréciations éventuelles comme points clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Concernant les encours de prêts, nos diligences ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au prêt sur gages et testé l'efficacité des contrôles clés intervenant au cours du processus ;
- Procéder au rapprochement entre les données comptables et les informations issues du système de gestion y compris la grille de taux applicable tant sur les encours bilan et hors bilan que sur les produits enregistrés au compte de résultat ;
- Tester, au 31 décembre 2024, les principaux critères appliqués pour la classification en encours douteux, ainsi que l'estimation des dépréciations individuelles afférentes.

Concernant les produits des prêts, nos diligences ont principalement consisté à :

- Recalculer les produits d'intérêts générés par l'activité sur l'exercice, y compris les ICNE à la clôture.
- Revoir la procédure de comptabilisation des produits du prêt sur gages.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nancy par Conseil d'Orientation et de Surveillance du 21 septembre 2018.

Au 31 décembre 2024, le cabinet BATT AUDIT était dans la sixième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Orientation et de Surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Nancy, le 19 mars 2025

BATT AUDIT

Olivier LEFEBVRE



Commissaire aux Comptes



Parce que vos biens ont une valeur